ACADÉMIE
DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Concours de recrutement de professeurs des écoles Année 2021

RAPPORT DU JURY

ÉLÉMENTS STATISTIQUES CRPE 2021

Épreuves écrites d'admissibilité

Concours	Nombre de postes	Inscrits	Présents	Moyenne /20 du 1er admissible aux épreuves écrites	Moyenne /20 du dernier admissible aux épreuves écrites	Admissibles
Externe public	204	4259	1061	18.63	13.13	407
Externe public spécial breton	3	20	2	11.49	10.49	2
3ème externe public	23	551	149	17.85	13.72	46
Externe privé	88	1659	530	18.56	13.13	179
Total	**318**	**6489**	**1742**			**634**

Moyenne des admissibles /20	Externe public	3ème externe public	Externe privé	Externe public spécial breton
Français	11.17	11.11	11.40	12.44
Mathématiques	12.34	12.00	12.45	12.03
Breton				8.50

Épreuves orales d'admission

Concours	Moyenne générale /20 du 1er admis	Moyenne générale /20 du dernier admis	Admis	Moyenne générale /20 du dernier inscrit sur liste compl.	Nombre d'inscrits sur liste compl.
Externe public	19.25	13.68	205	13.24	29
Externe public spécial breton	14.29	14.29	1	/	/
3ème externe public	17.51	13.73	24	13.44	2
Externe privé	18.88	13.85	88	13.65	5

Moyenne des admis /20	Externe public	3ème externe public	Externe privé	Externe public spécial breton
Oral 1	13.08	12.68	12.88	11.83
Oral 2	13.20	12.83	12.92	9.60
Breton				13.83

ÉPREUVE ÉCRITE DE FRANÇAIS - CRPE 2021

Ce rapport se fonde sur les remarques recueillies auprès des correcteurs à l'issue de la lecture, de l'analyse et de l'évaluation des copies des candidats.
L'épreuve de français vise à vérifier que ceux-ci maitrisent les compétences et connaissances suivantes :

- la maîtrise de la langue française, spécifiquement en situation d'expression écrite (clarté du propos, précision, correction syntaxique, morphologique, orthographique…) ;
- la capacité à comprendre l'ensemble et le détail d'un texte ;
- la capacité à développer une argumentation cohérente et structurée ;
- les connaissances linguistiques et la capacité à réfléchir sur des faits de langue (grammaire, orthographe, lexique…) ;
- les connaissances didactiques et pédagogiques et la capacité à analyser ou à proposer des situations d'enseignement.

RÉSULTATS CHIFFRÉS (total sur 40 points)

Année	Moyenne	Médiane	Note minimale	Note maximale
2017	21.4	21.5	2.25	37.5
2018	21.22	21.5	2.5	37.5
2019	20.31	20.5	0	37.75
2020	21.15	21.25	2.25	38.13
2021	22.49	22.75	2.23	39

Détail des parties	Moyenne 2017	2018	2019	2020	2021
Langue : 5 pts	3.24	3.37	3.49	3.41	3.47
Textes : 11 pts	6.27	6.01	5.56	6.08	6.43
Connaissance de la langue : 11 pts	5.25	5.14	5.48	5.66	6.56
Supports d'enseignement : 13 pts	6.77	7.05	5.98	6.12	6.17

La moyenne générale est en hausse significative : plus d'un point par rapport aux moyennes des 5 dernières années. La partie sur la connaissance de la langue continue sa progression, témoignant d'une meilleure préparation des candidats dans ce domaine. Les notes inférieures ou égales à 10 sont en nombre très limité (1.66%). La partie 3 a été la plus discriminante.

LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE (clarté du propos, précision, correction syntaxique, morphologique, orthographique…)

Les candidats dans leur grande majorité ont traité le sujet dans son ensemble. La graphie est souvent lisible et appliquée, ce qui est évidemment attendu pour un futur professeur d'école. Beaucoup de copies sont présentées de manière claire ; la présentation de certaines réponses sous forme de tableaux synthétiques se fait plus fréquente, ce qui est apprécié des correcteurs. L'orthographe et la syntaxe sont dans l'ensemble correctes ; *a contrario*, on repère certaines copies multipliant les erreurs dans ces domaines. La partie traitée en dernier quelle qu'elle soit, est plus souvent moins soignée et plus fautive.

Conseils aux candidats :

- S'accorder un temps de relecture.
- Appliquer les codes de présentation : titres d'œuvres à souligner, citations entre guillemets …
- Organiser et structurer les réponses sous forme de tableaux ou de listes dès que cela peut simplifier la lecture et la compréhension (sauf la première partie, qui doit être entièrement rédigée).
- Veiller à ne pas omettre les accents et respecter la ponctuation.

PARTIE I : QUESTION RELATIVE AUX TEXTES PROPOSÉS

Cette première partie consiste en la production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires. Elle évalue la capacité des candidats à comprendre et à analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation).
Le sujet invitait cette année à s'interroger sur l'expérience de la solitude, grâce à quatre textes littéraires, de genres et d'époques différents.

D'une manière générale, l'immense majorité des candidats connait désormais les attendus de l'épreuve et s'efforce de les respecter : le développement est bien structuré, encadré par une introduction présentant les textes ainsi que le plan en lien avec une question explicitée, et une conclusion. On note encore des erreurs dans la syntaxe des interrogations, directes ou indirectes. Les candidats ont presque tous répondu à la question posée en tentant de faire dialoguer les textes : très rares sont les copies qui abordent les extraits les uns après les autres.
Les correcteurs signalent toutefois la difficulté à problématiser la réflexion – la question posée se contentant alors de reprendre les termes de la consigne - et à dépasser un plan binaire (avantages/ inconvénients de la solitude) qui rend insuffisamment compte de la richesse et des nuances du corpus. Il y a alors une scission entre les textes de Rousseau et Tesson d'une part, Maupassant et Tournier de l'autre. Si les contre-sens généraux sont rares, certaines idées-clés ne sont pas mentionnées, en particulier la question de l'incommunicabilité entre les êtres, développée dans la nouvelle de Maupassant ; peu ont perçu cette dimension existentielle de la solitude et ont compris que la souffrance du narrateur n'était pas due au fait d'être plus seul que les autres, mais d'avoir pris conscience de cette solitude irrémédiable ; les références à Musset et Flaubert ont été très peu exploitées. Certaines copies articulent des citations des différents extraits, sans véritablement les expliciter ni les mettre en perspective, ce qui ne démontre pas la compréhension du candidat. La dimension littéraire est rarement explorée. On repère aussi des confusions entre auteur et personnage et la distinction entre les textes de fiction et les textes autobiographiques n'est presque jamais évoquée.
Formellement, les deux parties du développement sont visibles, avec parfois un effort de transition entre les deux. Mais il est souvent difficile de suivre la logique de progression au sein d'une partie, dont les idées directrices n'apparaissent pas clairement. L'emploi des connecteurs logiques reste à améliorer.
Le lien avec l'actualité a été fréquemment souligné ; en revanche, peu de candidats s'interrogent sur l'effet de la solitude sur les élèves, que ce soit dans le contexte de la pandémie, ou dans des situations de harcèlement, par exemple. Le rôle des autres dans les apprentissages est très peu évoqué.

PARTIE II : CONNAISSANCE DE LA LANGUE

Cette deuxième partie vise à évaluer la capacité du futur professeur d'école à identifier, à commenter, à justifier des faits de langue qu'il aura à enseigner. Il est donc indispensable non seulement que les connaissances requises soient maîtrisées, mais encore qu'elles soient exprimées dans un langage correct et précis. Les questions posées respectaient bien les attendus de l'épreuve

et mobilisaient des notions qui doivent nécessairement s'inscrire dans le plan de révision des candidats :

- Identification des natures et fonctions de pronoms et de propositions subordonnées.
- Identification de formes verbales et justification de l'emploi des temps.
- Justification d'accords de participes passés.
- Composition d'un mot, mots de la même famille et sens en contexte.

Rappelons que les candidats doivent désormais s'appuyer sur la *Grammaire du Français : Terminologie grammaticale*, élaborée par Philippe Monneret, professeur de linguistique à la Faculté de Lettres de Sorbonne-Université, et Fabrice Poli, inspecteur général de l'éducation nationale, des sports et de la recherche, parue en 2020 : https://eduscol.education.fr/cid153085/grammaire-francais.html .

Cette partie de l'épreuve s'avère assez discriminante, distinguant des candidats bien préparés, qui disposent des connaissances attendues, d'autres qui témoignent de lacunes importantes. De manière générale, on déplore des réponses qui ne peuvent être validées du fait de leur imprécision. Ainsi, dans le premier exercice (fonction des pronoms), nombre de candidats perdent des points faute d'indiquer de quel verbe les pronoms sont sujets. De même, la justification des accords des participes passés est souvent incomplète. Les réponses témoignent aussi de confusions :

- Pronom relatif/ interrogatif
- COD/COI
- Auxiliaire/ verbe
- Terminaison en –ai du passé simple (« j'avançai ») confondue avec le futur simple

Le COD antéposé n'est pas toujours correctement identifié : « en » est cité à la place de « (ceux) que » dans « ceux que le ciel en a gratifiés ». L'identification des pronoms personnels compléments est également incertaine : ils sont parfois confondus avec des pronoms possessifs ou appelés « pronoms définis » ; « me » a été souvent nommé « réfléchi », ce qu'il n'est pas dans la phrase « L'ennui ne me fait aucune peur ».

La question relative à la formation des mots – pourtant fréquente au CRPE - est la plus échouée. Très peu de candidats ont mentionné les termes préfixe/radical/suffixe. Or, le programme et les documents d'accompagnement mettent l'accent sur cet aspect de l'enseignement du vocabulaire en incitant au développement d'une conscience morphologique chez les élèves dès le plus jeune âge.

Conseils aux candidats :

- Bien se préparer aux questions « types » en s'appuyant sur la terminologie de référence.

PARTIE III : ANALYSE DE SUPPORTS D'ENSEIGNEMENT

Cette troisième partie vise à évaluer la qualité de la réflexion didactique et pédagogique des candidats. Le sujet proposé autour de l'exploitation en grande section d'un récit en randonnée pour structurer le langage oral et travailler la relation oral-écrit était en lien direct avec les priorités d'enseignement fixées à l'école maternelle par les dernières recommandations ministérielles.

La question 1 réclamait une bonne connaissance du programme. De nombreux candidats ont su nommer le domaine d'apprentissage en jeu « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions ». Les compétences travaillées dans la séquence proposée ont été assez bien identifiées. Des disparités importantes ont été cependant constatées concernant le niveau de maîtrise. Alors que certains candidats s'appuient sur des références extrêmement précises reprenant souvent l'intitulé exact des attendus de fin de cycle, d'autres copies témoignent d'une connaissance très approximative, voire inexistante, du programme de maternelle.

A travers la question 2, il était attendu de savoir identifier la caractéristique du support utilisé, une structure répétitive, et de la mettre en perspective avec son intérêt pédagogique avec de jeunes élèves. Ce sont souvent les mêmes items qui ont été cités : structuration et enrichissement du langage, aide à la compréhension et à la mémorisation. Le côté rassurant de la stabilité du format

ou la notion de plaisir ont été très peu soulignés. De la même façon, très peu de copies ont indiqué des références d'ouvrages didactiques ou d'autres récits en randonnée.
Pour la question 3, des éléments pertinents d'analyse ont été pointés, de façon plus ou moins complète et étayée. Les deux phases, orale et écrite, ont dans l'ensemble été analysées tour à tour. Comme les années précédentes, il a été plus difficile pour les candidats de porter un regard critique en termes de limites, de questionnements ou de suggestions sur les choix de l'enseignant concernant la « phase d'exercice ». La modalité elle-même de travail, en s'exerçant, n'a été qu'exceptionnellement mise en lien avec le référentiel de la maternelle. La dictée à l'adulte a été vue uniquement comme un outil de différenciation et non comme un processus d'enseignement à part entière pour tous les élèves.
La dernière question a souvent été traitée de manière rapide et moins approfondie. Si la phase d'élaboration et l'aménagement de l'espace ont plutôt été bien repérés comme conditions favorisant l'utilisation des outils de référence, le travail d'appropriation nécessaire a été plus souvent omis ou moins bien justifié.

Conseils aux candidats :

- Veiller à dépasser la description pour tendre vers l'analyse. Oser critiquer de façon constructive ce qui est proposé. Préciser les points d'analyse en s'appuyant sur les supports d'enseignement et la séquence à l'étude.
- Ne pas privilégier le développement d'une seule idée au détriment d'une plus grande variété de propositions.
- Eviter les propos introductifs, longs et inutiles.
- Montrer qu'une culture professionnelle est en cours de construction en appuyant son propos sur quelques références de recherches en didactique.
- Compléter les connaissances sur les programmes en étudiant les ressources d'accompagnement sur le site *Eduscol*.
- Socle de culture littéraire jeunesse à se construire : quelques références pour chaque cycle.

ÉPREUVE ÉCRITE DE MATHÉMATIQUES - CRPE 2021

Remarques d'ordre général

L'épreuve écrite de mathématiques est notée sur 40 points. Elle vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est invité à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

L'épreuve comporte trois parties :

- Un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (partie notée sur 13 points).

- Des exercices indépendants, complémentaires à la première partie (partie notée sur 13 points).

- L'analyse d'un dossier composé de supports d'enseignement et de productions d'élèves (partie notée sur 14 points).

Chaque partie est constituée de plusieurs sous-parties et de questions, indépendantes pour certaines les unes des autres. Ainsi les candidats peuvent proposer des productions assez abouties malgré parfois un exercice mal ou non réalisé. Des notes inférieures ou égales à 10 s'expliquent autant par des exercices non traités que par des erreurs de traitement proprement dites. L'absence de réponse peut donc pénaliser tout autant les candidats que des réponses erronées.

D'une manière générale, les candidats ont cette année encore un niveau de préparation et une compréhension des attendus de l'épreuve satisfaisants. Ils montrent de bonnes connaissances mathématiques dans le traitement des parties 1 et 2. La troisième partie, directement liée à l'enseignement des mathématiques à l'école élémentaire, s'avère plus discriminante que les deux autres. Les concepts mathématiques en jeu semblent connus et maitrisés, mais leur traitement didactique et pédagogique est dans de nombreux cas très superficiel.

Quelques éléments statistiques

	2019	2020	2021
Moyenne	26,60 / 40	23,97 / 40	24,69 / 40
Médiane	27 / 40	24,75 / 40	25,75 / 40

Moyenne partie 1	10,44 / 13	9,15 / 13	9,56 / 13
Moyenne partie 2	8,60 / 13	7,22 / 13	8,51 / 13
Moyenne partie 3	7,41 / 14	8,59 / 14	7,67 / 13

L'écart-type est de 7,18 et l'amplitude des notes attribuées est importante (de 0,25 à 38,5).

Qualité écrite des productions

Il est attendu d'un professeur des écoles qu'il maîtrise la langue française pour enseigner et communiquer. Le jury se montre donc particulièrement attentif aux qualités de communication des candidats.

Dans la grande majorité des cas, les copies sont bien organisées et présentées avec soin, les références des exercices et des questions sont bien indiquées et séparées. Le propos est clair, syntaxiquement et orthographiquement correct. Les réponses aux questions sont clairement formulées, bien que l'on observe chez certains candidats une tendance à délayer des éléments de contenu dans de longs développements ne servant pas l'analyse. Dans certains cas également, le candidat omet d'apporter une réponse littérale à la question posée à l'issue du travail de recherche strictement mathématique.

Des éléments de justification sont généralement présents, même lorsque cela n'est pas explicitement demandé dans le sujet. Tout élément susceptible de mettre en évidence la démarche du candidat ou d'illustrer son raisonnement est profitable. Ainsi, il peut être judicieux de réaliser un schéma explicatif ou faire apparaître clairement les résultats importants, en les soulignant ou en les encadrant par exemple.

Dans la limite de 5 points, il a pu être retiré jusqu'à 2 points au titre de chacun des trois items suivants : lisibilité et clarté du propos (écriture, présentation, justifications bien dosées), orthographe et correction grammaticale, précision du vocabulaire et correction du langage mathématique.

Les copies majoritairement pénalisées l'ont été pour les raisons suivantes :

- L'orthographe est défaillante.

- La syntaxe, le vocabulaire et les notations mathématiques sont mal maîtrisés ; des erreurs ou approximations traduisent une maîtrise imparfaite de certains concepts mathématiques de base.

- Le propos est confus, mal organisé. Certaines productions présentent une surabondance d'explications, des phrases longues paraphrasant quelquefois les termes du problème ou de la question, des descriptions inutiles qui nuisent à la clarté de l'analyse. Il est alors difficile pour les correcteurs d'identifier les éléments de réponse pertinents. Cela se vérifie particulièrement dans la troisième partie.

Comme chaque année, le jury invite les candidats à garder du temps, en fin d'épreuve, pour une relecture attentive de leur copie.

Partie 1 : problème

Cette partie doit permettre d'apprécier la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile. Le découpage équilibré des parties a favorisé la réussite des candidats. Ainsi, peu de questions nécessitaient « d'enchaîner » les réponses.
Cette année, la détermination des arrondis – demandée dans plusieurs exercices - a pu pénaliser des candidats. Il est conseillé de n'arrondir qu'en fin de calcul et de bien signifier cet arrondi dans la réponse.
Les erreurs portant sur les unités de mesures, tant dans le développement du raisonnement des candidats que dans la communication de leurs résultats, restent fréquentes.

La partie A a été bien réussie. Les calculs sur les vitesses n'ont pas semblé présenter de difficulté particulière.

Dans la partie B, le théorème de Pythagore a été mobilisé à bon escient par un grand nombre de candidats. Il est rappelé toutefois que l'utilisation de propriétés ou de théorèmes mathématiques suppose la vérification explicite des conditions nécessaires à leur utilisation.

Dans la partie C, les questions touchant à la lecture graphique ont été bien réussies. La première question nécessitait toutefois l'examen exhaustif des trois situations, ce qui n'a pas été bien compris par tous les candidats. La question 4 s'est révélée très sélective, peu de candidats parvenant à une mise en équation et à la résolution correctes (l'équation avait deux solutions).

Partie 2 : exercices

Cette partie doit permettre de vérifier les connaissances et les compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Composée de quatre exercices indépendants, elle a été plus diversement réussie par les candidats. Les écarts de notes sont significatifs et c'est, cette année encore, la partie où le plus d'exercices ou de questions n'ont pas été traités.

L'exercice 1 a été bien réussi dans l'ensemble. C'est, comme dans la partie 1, la résolution d'équations qui pose les plus grandes difficultés.

Exercice 2 :

La lecture du graphique n'a pas présenté de problème. Globalement, les candidats montrent une bonne maîtrise des moyennes pondérées et déterminent et utilisent à bon escient le coefficient multiplicateur pour les augmentations en pourcentage dans la dernière question. Des erreurs récurrentes sont relevées : écritures impropres (expressions contenant un pourcentage), détermination de la médiane (ici parfois expliquées par la confusion entre valeur centrale et valeur moyenne des 9^e et 10^e valeurs).

Exercice 3 :

Les résultats sont très contrastés. Ainsi, alors que les candidats semblent à présent familiers de ce type d'exercice, beaucoup ne parviennent pas à identifier la transformation géométrique ou à la caractériser de façon précise : le centre ou le sens de la rotation ne sont ainsi souvent pas mentionnés (exercice 3.a). Cette question n'est parfois pas même comprise (certains candidats répondent en paraphrasant le programme de construction). En toute logique, la question 4 a mis elle aussi nombre de candidats en difficulté, le motif du carré ayant été repéré mais pas la manière dont il se répétait.

Exercice 4 :

A l'exception de la première question – à propos de laquelle les candidats omettent de faire référence à l'indépendance des lancers – l'exercice est correctement traité. Les modélisations et les résultats produits aux questions 2 et 3 sont corrects.

Partie 3

Constituée de 3 situations indépendantes, cette partie doit permettre d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser des notions présentes dans des situations d'enseignement. Elle s'avère particulièrement discriminante.

Il convient de rappeler qu'il s'agit d'une épreuve de mathématiques. Il est attendu que les candidats se réfèrent à des connaissances théoriques maîtrisées et qu'ils nomment avec précision et exactitude les procédures et les propriétés intervenant dans l'analyse des différentes situations.

Le traitement des questions doit être méthodique et ordonné, le propos du candidat doit être clair, sans que de trop longs développements viennent en parasiter la compréhension.

Situation 1 :

La question 1 demandait d'analyser les trois productions, ce qui pouvait laisser suggérer que chacun des cas renvoyait à des procédures ou à des propriétés mathématiques différentes. Ainsi, les candidats ont difficilement perçu les similitudes entre les productions 2 et 3 et ont livré une analyse trop rapide des opérations réalisées par l'élève 2, ne prêtant pas suffisamment attention à l'arborescence matérialisée sur son calcul (qui suggère un traitement entre chiffres de même rang et non l'utilisation des compléments à 10).
Le traitement des productions, plus descriptif qu'analytique, a conduit à exprimer des considérations générales sur le calcul (calculer mentalement, connaître ses tables…) et n'a permis qu'à de rares candidats de repérer les éléments de connaissance entrant véritablement en ligne de compte : compléments à la dizaine supérieure, propriétés de l'addition (associativité, commutativité), décomposition d'un nombre en dizaines et unités…
La question 2 a été plus discriminante. Peu de candidats ont réussi à proposer des procédures différentes de celles décrites précédemment.

Situation 2 :

La notion de proportionnalité est correctement identifiée, mais de nombreux candidats peinent à désigner précisément les propriétés de linéarité.
Les propositions touchent principalement à l'utilisation de la règle de trois ou du coefficient de proportionnalité.
La question 5b a permis de valoriser les connaissances pédagogiques et la capacité des candidats à se projeter dans une situation d'enseignement-apprentissage authentique. Certains montrent à cet égard beaucoup de créativité et proposent de recourir à différents registres (schémas, langage naturel, …).

Situation 3 :

Cette situation exigeait de la part des candidats qu'ils mobilisent leurs propres connaissances sur les nombres. Force est de constater que celles-ci sont fragiles chez certains. Cela s'exprime par une utilisation incorrecte du vocabulaire mathématique et didactique relatif aux nombres décimaux. Globalement, la question 2c, dont les attendus ont été mal interprétés, n'a pas été réussie, mais les questions 1, 2a-2b et 3 ont donné lieu à des hypothèses intéressantes et à des propositions pertinentes.

ORAL D'ADMISSION 1 - CRPE 2021 :
MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DANS UN DOMAINE AU CHOIX DU CANDIDAT

Extrait de l'arrêté du 19 avril 2013
« Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants :

- sciences et technologie,
- histoire,
- géographie,
- histoire des arts,
- arts visuels,
- éducation musicale,
- enseignement moral et civique,
- langues vivantes étrangères (au choix : allemand, anglais, espagnol, italien). »

« Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, annexes comprises (hors page de garde et, le cas échéant sommaire et bibliographie) portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique (clef USB), dans un délai et selon des modalités fixées par le jury. » Le temps d'installation du matériel est comptabilisé dans le temps de présentation du dossier par le candidat.

« Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

Lorsque le choix du candidat porte sur le domaine des langues vivantes étrangères, la présentation du dossier (vingt minutes) se déroule en français. L'entretien avec le jury se déroule :
- en français, pour sa partie relative aux aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation (vingt minutes) ;
- dans la langue vivante étrangère choisie par le candidat au moment de l'inscription, pour sa partie portant sur un élargissement et/ ou un approfondissement dans le domaine considéré (vingt minutes), pouvant notamment porter sur la connaissance du candidat de la langue et de la culture choisies ainsi que sur sa réflexion sur la mise en œuvre d'une pédagogie des langues étrangères dans le premier degré.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue vivante est le niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
L'épreuve est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat, 40 points pour l'entretien avec le jury.

Durée de l'épreuve : une heure. »

Calendrier et organisation de l'épreuve

Les candidats devaient adresser, au plus tard pour le mercredi 5 mai 2021, en recommandé simple, le dossier support de l'épreuve, en trois exemplaires, à la direction des examens et concours du rectorat. L'épreuve de mise en situation professionnelle s'est déroulée du 27 mai au 2 juin 2021.

Épreuve « Mise en situation professionnelle »

Le dossier :

Bien que le dossier ne fasse pas l'objet d'une évaluation du jury, le candidat doit considérer que son contenu :
- en tant que support de l'épreuve, est une projection vers l'épreuve ;
- doit strictement respecter les consignes de présentation adressées préalablement;
- est lu attentivement par la commission de jury.

Toutes ces raisons conduisent à formuler un certain nombre de recommandations :
- indiquer sur le dossier le thème abordé et le niveau de classe de la séquence pédagogique ;
- paginer ;
- aérer la présentation ;
- justifier l'ensemble du texte et respecter les normes indiquées ;
- sélectionner les supports pour éclairer les notions didactiques et les démarches pédagogiques ;
- adjoindre un sommaire, une bibliographie et une sitographie ;
- préciser les sources des documents ;
- adresser au rectorat un écrit exempt d'erreurs syntaxiques et orthographiques : faire relire son dossier par un œil extérieur est conseillé, s'appliquer à respecter les normes typographiques (exemples : majuscules à une période de l'histoire, écriture d'un siècle en chiffres romains, abréviations en sciences…) est indispensable.

La charte graphique, quand elle est respectée, améliore la lisibilité des dossiers (pagination, police de caractères, interlignes). Malgré des progrès notables depuis plusieurs sessions, le jury déplore parfois les fautes d'orthographe qui subsistent dans certains écrits.

En synthèse, on peut constater que les dossiers :
- respectent les contraintes typographiques et le nombre de pages ;
- sont construits en deux parties, conformément aux attentes ;
- abordent des thèmes qui correspondent aux programmes en vigueur de l'enseignement primaire ;
- font appel à des présentations variées (textes, cartes mentales, tableaux, schémas, productions d'élèves…) ;
- sont soignés.

Il est conseillé aux candidats de ne pas attendre la proclamation des résultats d'admissibilité pour engager la rédaction de leur dossier.
Le préambule du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation indique que les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation, *« se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité »*. Il va de soi que le candidat est l'auteur du dossier qu'il présente.

Le jury rappelle que :
- les fondements scientifiques ne doivent pas prendre le pas sur la pédagogie et une relation logique entre les deux parties est attendue : la cohérence de l'épreuve réside dans l'articulation

de la première partie avec une proposition de séquence pédagogique qui s'appuie sur ces fondements et les utilise ;
- le dossier doit être une construction personnelle où les fondements scientifiques correspondent à une culture et/ou à une recherche du candidat ;
- la présence d'une séquence d'enseignement, doit correspondre à un ensemble de séances articulées entre elles, logiques dans leur succession : il est souhaitable qu'une séance soit développée ;
- celle-ci doit s'inscrire dans un cadre plus large (programmation, progression, socle commun) ;
- une bibliographie est appréciée, au même titre que des références professionnelles et culturelles ;
- l'architecture des programmes doit être comprise : le volet 1 décrit les spécificités de chaque cycle : il fait le lien avec le cycle précédent et présente les enjeux essentiels de chaque cycle pour l'élève. Le volet 2 rappelle les contributions essentielles des différents enseignements au socle commun, pour chacun des cinq domaines du socle. Le volet 3, « les enseignements », détaille pour chaque domaine disciplinaire les contenus des apprentissages en français, mathématiques et éducation morale et civique qui les complètent ;
- les fondements scientifiques ne doivent pas se réduire à la simple exposition des programmes ou du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- les enjeux du cycle de consolidation doivent avoir été préalablement réfléchi ;
- l'école maternelle relève de modalités spécifiques d'apprentissage ;
- trois parcours sont à mettre en place pour chaque élève à l'école primaire : le parcours citoyen, le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) et le parcours éducatif de santé (PES) ;
- les horaires de l'école élémentaire ne sauraient être ignorés :

Cycle des apprentissages fondamentaux (CP-CE1-CE2)

Domaines disciplinaires	**Horaires**	
	Durée annuelle	**Durée hebdomadaire moyenne**
Français	360 heures	10 heures
Mathématiques	180 heures	5 heures
Langues vivantes (étrangères ou régionales)	54 heures	1 h 30
Éducation physique et sportive	108 heures	3 heures
Enseignements artistiques	72 heures	2 heures
Questionner le monde Enseignement moral et civique**	90 heures	2 h 30
Total	864 heures	24 heures*

- * 10 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires.
- ** Enseignement moral et civique : 36 heures annuelles, soit 1 heure hebdomadaire dont 0 h 30 est consacrée à des situations pratiques favorisant l'expression orale.

Cycle de consolidation (CM1 et CM2)

Domaines disciplinaires	**Horaires**	
	Durée annuelle	**Durée hebdomadaire moyenne**
Français	288 heures	8 heures
Mathématiques	180 heures	5 heures

Langues vivantes (étrangères ou régionales)	54 heures	1 h 30
Éducation physique et sportive	108 heures	3 heures
Sciences et technologie	72 heures	2 heures
Enseignements artistiques	72 heures	2 heures
Histoire et géographie Enseignement moral et civique **	90 heures	2 h 30
Total	864 heures	24 heures*

- * 12 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires.
- ** Enseignement moral et civique : 36 heures annuelles, soit 1 heure hebdomadaire dont 0 h 30 est consacrée à des situations pratiques favorisant l'expression orale.

Enfin, les enjeux de l'école d'aujourd'hui doivent être compris.

La présentation du dossier :

Les conditions de l'épreuve accordent 20 minutes au candidat. Le temps est parfaitement maîtrisé par une large majorité d'entre eux. Bon nombre de candidats se munissent à juste titre d'une montre ou d'un chronomètre. De façon générale, ils ont une bonne connaissance du déroulement de l'épreuve et s'y sont préparés. Le dossier doit être adressé au président du jury sous format papier accompagné, le cas échéant, d'un support numérique (clef USB). Le temps d'installation du matériel est comptabilisé dans le temps de présentation du dossier par le candidat. Très peu de candidats ont retenu cette option ;

- La présentation du travail réalisé offre l'opportunité d'apporter un nouvel éclairage. Elle implique une attitude de communication du candidat. Le jury n'a de cesse de rappeler qu'il ne s'agit ni de lire, de réciter ou de paraphraser un écrit porté préalablement à la connaissance du jury ;
- Une présentation claire, vivante établit d'emblée un contact, à l'opposé d'une position de recul qui peut s'avérer préjudiciable pour la suite de l'entretien. La qualité de la communication (clarté, concision, rythme, débit, pauses, intonations…) est de nature à valoriser le travail réalisé par le candidat. La posture juste consiste à considérer les questions posées comme des vecteurs d'explicitations et non comme une remise en cause du travail accompli. Une attitude défensive ou, à l'inverse, dans la séduction, n'est pas adaptée.

Certains candidats s'imposent de présenter leur dossier sans s'y référer, les mains à plat sur la table : cette contrainte supplémentaire leur appartient. Elle n'est pas un attendu du concours.
Une attitude convaincue, engagée, dynamique se traduit souvent par l'apport de compléments, une distance critique, une capacité à se projeter dans un authentique fonctionnement de classe.
Le jury valorise en effet, dans une épreuve de mise en situation professionnelle, l'articulation entre théorie et pratique, l'explicitation d'une problématique, de choix pédagogiques réalistes, assumés et justifiés, l'analyse réflexive, voire des ajustements lorsque la séquence a été mise en œuvre.
Le lien avec les programmes, les domaines de formation du socle commun, les apprentissages attendus chez les élèves doit apparaître clairement. Les évolutions institutionnelles devraient être davantage connues voire appropriées.
L'implication personnelle du candidat est un atout mais il convient également que la séquence présentée soit adaptée à l'âge des élèves, suffisamment ambitieuse sans être hors programme, inscrite dans une progressivité et en relation avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
Une séquence formelle, reposant uniquement sur une succession d'activités, amène la commission de jury à douter des apprentissages effectifs des élèves. Qu'elle ait été mise en œuvre au cours d'un stage de pratique accompagnée ou pas, autant la bienveillance préside devant les maladresses, autant l'absence de conscience des réalités est sanctionnée. A titre d'exemple, la

disponibilité permanente de l'enseignant pour chacun de ses élèves est un leurre auquel le candidat ne doit pas feindre de croire. On peut également souligner qu'une majorité des classes comporte plusieurs niveaux d'enseignement et que ce contexte fréquent ne doit pas être éludé.
En ce qui concerne la gestion du temps, les exposés préalables respectent les 20 minutes prévues. Les candidats montrent qu'ils savent se détacher de la lecture du dossier, indiquant un bon niveau de préparation et d'entraînement. Peu de candidats donnent l'impression de réciter ou sont dans la paraphrase de leur dossier. De toute évidence, un exposé linéaire dessert le candidat.
Le langage professionnel issu des sciences de l'éducation est quelquefois surinvesti (conflit sociocognitif, métacognition, recueil des représentations, …). Le jury n'attend pas du candidat une liste de mots appris (pédagogie de projet, auto-évaluation, transposition didactique, débat, démarche inductive, hypothèses…) ou non maîtrisés. Des approches concrètes, convoquant les ressources institutionnelles pour enseigner, sont appréciées.

L'entretien :

Le format de l'entretien (40 minutes) permet un approfondissement des connaissances et des compétences du candidat.
Il convient donc de :
- bien connaître son sujet et le contenu de sa production ;
- posséder une maîtrise suffisante des contenus scientifiques et didactiques dans le domaine choisi.

La majorité des candidats se montrent réceptifs et aptes à engager le dialogue avec le jury en faisant preuve d'une mobilité intellectuelle. L'échange fluide, les réponses synthétiques sans être laconiques, la sincérité et l'expression de la réflexion des candidats ont été soulignés par les commissions de jury, quel que soit le domaine choisi.
En revanche, il faut se prémunir de parasites langagiers (« Du coup, voilà… ») qui, par leur utilisation continuelle, deviennent insupportables. Le langage de l'enseignant, simple et didactique, doit mettre à distance les tics de langage, les expressions parasites ou celles qui sont en contradiction avec un discours soigné.
Les candidats qui sont en mesure de définir les termes utilisés dans la partie scientifique du dossier montrent une meilleure appropriation du sujet choisi. Un hiatus entre le dossier et le niveau réel de connaissance du candidat sur la partie scientifique joue en sa défaveur.
Au-delà du contenu du dossier, le jury vérifie les liens avec l'ensemble des composantes du métier de professeur des écoles. Les prestations valorisées sont celles où le candidat manifeste une aptitude à envisager sereinement la polyvalence de l'enseignant du premier degré, l'interdisciplinarité et une connaissance des valeurs et des principes de l'école républicaine.
L'ouverture d'esprit, la réflexion globale sur les enjeux de l'école sont appréciées, tout comme :
- l'adéquation entre l'organisation d'une séquence et les programmes ;
- la progressivité des contenus et des apprentissages ;
- l'anticipation des obstacles ou des difficultés que les élèves peuvent rencontrer dans leurs apprentissages ;
- la connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant (pour éviter par exemple de faire appel à des capacités d'abstraction chez des élèves de cycle 1 ou de cycle 2 qu'ils ne possèdent pas). Régulièrement évoquées dans les dossiers, elles doivent être cohérentes avec la démarche pédagogique adoptée ;
- la conceptualisation des connaissances, capacités et attitudes en jeu dans les activités proposées aux élèves.

Le jury est également sensible à la cohérence entre les théories du développement de l'enfant et la conception de la séquence.
Les exposés reposent sur des « stratégies » de présentation diverses qui n'ont pas toutes la même efficacité. Le jury valorise les candidats qui ont une vision globale de l'épreuve et savent articuler

l'écrit et l'oral pour les rendre complémentaires. Certains candidats choisissent à juste titre de développer à l'oral des aspects qu'ils avaient évoqués rapidement à l'écrit. Les exposés les plus pertinents mettent en valeur une bonne compréhension des notions scientifiques essentielles à la conduite de la séquence. Ces notions sont alors articulées avec les propositions pédagogiques du candidat et font ressortir facilement les points saillants des connaissances scientifiques en jeu et la transposition didactique envisagée. Une analyse réflexive est attendue pour ceux qui ont pu mettre en œuvre la séquence lors d'un stage.

Ce faisant, la confrontation à la réalité de terrain, réelle ou imaginée, devrait amener le candidat à faire preuve du sens de la mesure et de la distance critique nécessaire à l'analyse. Le candidat doit éviter l'écueil du rapport de stage, en restant rivé à une expérience par définition brève et limitée.

Que ce soit lors de la présentation du dossier ou au cours de l'entretien, les candidats capables de concilier choix professionnels, réflexion sur ces choix, humilité devant la tâche d'enseignement et prise en compte de chaque élève, laissent entrevoir des aptitudes à la fonction, illustrées par le sens de la pondération.

Il est conseillé d'éviter les formulations du type *« Je ne sais pas si je réponds bien à la question* » ou *« Est-ce la réponse que vous attendiez ? »*, révélant une attitude « scolaire », à l'inverse du sens de la responsabilité recherchée. Sans remettre en cause la spontanéité du dialogue, un temps de silence pour construire sa réponse peut tout à fait se justifier et il est préférable à une réponse immédiate « par peur du vide ».

Le jury attend une posture réflexive des candidats. Les attitudes analytiques et autocritiques correspondent aux attentes d'une épreuve de mise en situation professionnelle. Le raisonnement par l'exemple, s'il est incessant, connaît ses limites, car il laisse penser que le candidat ne parvient pas à théoriser ses expériences personnelles, qu'il ne sait pas exprimer en termes génériques ses expériences spécifiques. La hauteur de vue est un atout pour l'épreuve et le métier auquel on se destine.

Des remarques transversales aux domaines d'enseignement choisis peuvent être formulées et sont à mettre en relation avec celles de l'épreuve « éducation physique et sportive et entretien à partir d'un dossier » :

- le terme de prérequis doit être clair dans l'esprit du candidat. Pour atteindre les objectifs de la séquence d'enseignement, l'élève ne doit pas déjà savoir ce qu'il est censé apprendre ;
- la dimension chronologique de l'évaluation prend le pas sur le rôle et le sens de ses diverses modalités ;
- la distinction entre évaluation diagnostique et représentations initiales est parfois mal maîtrisée ;
- de manière générale, l'évaluation des connaissances prime sur celles des compétences mises en œuvre par les élèves : évaluer les progrès et les acquisitions des élèves suppose de connaître les attentes du livret scolaire unique (LSU) ;
- connaître l'échelle de position dans l'atteinte d'un objectif d'apprentissage ou le degré de maîtrise des huit composantes du socle est une exigence légitime d'une commission de jury ;
- la référence au numérique a évolué : il ne se cantonne plus à une volonté de rendre la classe plus vivante, à développer la motivation des élèves ou à capter leur attention. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice du métier invite à réfléchir aux apports des outils et des ressources numériques pour diversifier et différencier les pratiques pédagogiques, ce qui ne se limite pas à la recherche documentaire ou à la vidéo projection à l'aide d'un tableau numérique interactif (TNI). Au cycle 3, les niveaux atteints dans chacun des cinq domaines d'activité du cadre de référence des compétences numériques (CRCN) par les élèves en classe de cours moyen deuxième année (CM2) et en classe de sixième sont inscrits dans le dernier bilan périodique du livret scolaire unique ;
- certains fondamentaux de l'enseignement mériteraient un positionnement mieux affirmé : la place du langage oral, de l'écrit, la question de la mémorisation des apprentissages, la supervision magistrale des traces écrites, la progressivité des apprentissages sont autant

d'exemples que le candidat devrait avoir anticipé dans une perspective de « mise en situation professionnelle » ;
- les candidats font régulièrement appel au travail de groupes : si cette modalité de travail n'est pas en soi contestable, il est attendu du candidat qu'il soit apte à en analyser l'intérêt et les limites, au regard des apprentissages effectifs des élèves. La construction des savoirs se résume en effet parfois à du travail de groupe à partir duquel on produit une synthèse collective, sans mesurer l'intérêt de l'approche collaborative dans la résolution de problèmes. De plus, la confrontation entre pairs ne va pas de soi et n'est pas productive par essence ;
- la différenciation est essentiellement conçue en fin de séquence, après une évaluation sommative. Elle se limite à une différenciation des tâches pour les élèves lents, sans considération pour les autres paramètres (aides, rôles, ressources disponibles). Le risque est que les élèves, en respectant cette simple logique d'allègement de la tâche, n'exercent que des compétences de bas niveau. Enfin, la remédiation est souvent synonyme de réitération, d'explication à l'identique et la notion de « coup de pouce », parfois évoquée, s'avère peu convaincante. L'évaluation et la prise en compte de la diversité des élèves sont les points les moins bien maîtrisés par les élèves.

Quelques candidats proposent, dès la présentation, un regard critique, voire des modifications de leur séquence, ce qui est apprécié. Le fait que le candidat ne reste pas figé sur ce qu'il sait et accepte de suivre la commission de jury dans une réflexion sur des points qu'il ne maîtrise pas totalement, constitue un élément positif d'appréciation.
Les candidats doivent développer une capacité à mettre en perspective les programmes et leur relation au socle commun, « programme des programmes ». Les domaines de compétences du socle doivent être connus pour percevoir qu'ils se recoupent et qu'ils impliquent une acquisition progressive et continue des connaissances et des compétences par l'élève.

Les candidats ne rencontrent pas de difficultés majeures dans le champ de la communication. Le jury est sensible à une attitude ouverte, qui ne se limite pas à des réponses courtes, sans chercher à monopoliser la parole. Conviction et honnêteté facilitent une remise en question appréciée. Ceux qui ont le mieux réussi l'entretien ont été capables de répondre clairement et sans hésitation aux questions du jury et de traduire les connaissances scientifiques exposées dans le dossier en un énoncé simple et accessible. Les plus pertinents ont une vision claire des programmes, de leur structure et de leurs enjeux. Les séquences présentées les mieux conçues reposent sur une mise en œuvre pédagogique réaliste. Ces candidats savent tenir compte des questions du jury pour se distancier de leur dossier, réorienter leurs choix, les justifier, les analyser. Les prestations qui proposent des pistes de remédiation au-delà de la simplification des tâches sont valorisées, ainsi que celles qui tiennent compte de la transversalité, de la progressivité des apprentissages et qui proposent diverses modalités d'évaluation. L'opposition classique, chez la plupart des candidats, entre compréhension et mémorisation (en particulier la condamnation sans ambages du « par cœur ») ne lasse pas d'interroger. Faire comprendre, dans l'esprit de certains, appartient aux tâches nobles de l'enseignement. Faire apprendre (au sens retenir des savoirs valides) et développer des stratégies pour que les élèves retiennent à long terme, semble une posture moins investie.
Plusieurs recommandations transversales sont formulées par le jury :
- les enjeux de l'enseignement du vocabulaire et ses modalités mériteraient d'être mieux cernés ;
- établir la relation entre la séquence d'enseignement et les parcours éducatifs suppose d'avoir compris la notion de parcours et les caractéristiques propres ;
- les ressources d'accompagnement des programmes participent de la maîtrise des savoirs enseignés. Des références à ces outils professionnels pour concevoir son enseignement sont attendues ;
- connaître les paramètres favorisant un climat scolaire de qualité au sein des écoles et de la classe est souhaitable ;

- intégrer les apports des neurosciences et les éléments de culture numérique pour enseigner participent de l'évolution de l'acte d'enseigner.

Enfin, le référentiel métier des professeurs des écoles indique que la maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont les conditions nécessaires de l'enseignement pour permettre d'exercer la polyvalence propre à leur métier et d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.
De fait, le jury n'attend pas une séance pleinement réussie mais une capacité à analyser et à justifier ses choix pédagogiques et didactiques. L'adoption d'une posture critique, questionnant la conception, la mise en œuvre ou l'efficacité de la séance, constitue une attitude positive, cohérente avec la compétence professionnelle : « S'inscrire dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel ».

Sciences et technologie :

Les sciences expérimentales sont majoritairement retenues. La partie scientifique est globalement bien traitée. La présence de schémas est une plus-value pour expliciter les connaissances. Celles-ci doivent pouvoir supporter la vérification de leur appropriation et de leur établissement scientifique par le jury. Cependant, certains candidats ne montrent pas une connaissance scientifique allant très au-delà de ce qu'ils doivent enseigner aux élèves. La démarche d'investigation est mise en œuvre de manière stricte, avec, parfois, un manque de discernement selon les âges et les situations. La phase d'«enrôlement» apparaît souvent académique. Le jury recommande aux candidats d'ancrer l'émergence du questionnement initial dans une situation vécue ou proche du quotidien des élèves.
Des thèmes sont souvent abordés (germination, fonctionnement du vivant, les volcans) au détriment d'autres (les objets techniques, le ciel et la Terre).
La démarche technologique et la démarche d'investigation sont parfois confondues ou mal maitrisées.
Il conviendra d'éviter les écueils suivants :
- une approche artificielle, voire dogmatique, des étapes, qui renvoie davantage à une méthode qu'à une démarche ;
- la mobilisation à l'école maternelle d'une démarche d'investigation sans prendre en compte l'indispensable exploration, rappelée par les programmes.

Le questionnement n'émerge pas d'une situation problématisée. Des hypothèses sont systématiquement demandées aux élèves, dès le plus jeune âge. La définition du terme hypothèse est quelquefois aléatoire et se réfère souvent à un usage plus quotidien. Il est parfois demandé aux élèves d'inventer un protocole expérimental sans connaissances préalables ou points d'appuis. Il en résulte un guidage très marqué.
Le rôle de l'enseignant interroge les représentations des candidats et l'évaluation sommative est parfois perçue comme une sanction. Les candidats ont conscience de l'importance de l'observation, même si sa mise en œuvre est peu outillée. L'évaluation ne reprend pas toujours les objectifs énoncés pour la séquence.
La polyvalence, perçue comme le lien thématique entre les disciplines, devrait s'appuyer sur les compétences.
Les enjeux de l'enseignement des sciences ou du thème traité dépassent la connaissance du monde qui nous entoure. Susciter des vocations scientifiques, comprendre les problématiques de la société sont régulièrement évoqués, comme le rôle essentiel des sciences dans le discernement entre savoirs scientifiques et croyances.
Les ressources s'inspirent de propositions puisées dans les manuels et les sites dédiés à la discipline. Cependant, les ressources d'accompagnement des programmes en ligne gagneraient à être mieux connues et mieux exploitées.

Histoire :

Les thèmes abordés concernent quasi exclusivement le cycle 3. Les séances proposées relèvent essentiellement de l'étude de documents. Le récit historique, forme de narration particulière, est absent ou mal maîtrisé. Les supports choisis sont globalement pertinents au regard de la thématique abordée.
Les enjeux spécifiques du domaine d'enseignement doivent être connus. Des candidats réussissent à expliquer en quoi la période constitue une rupture ou une continuité historique. La question de départ, inductrice de l'activité et assurant une cohérence à la séquence, est souvent absente. Les candidats qui structurent la partie scientifique à partir d'une question ne la réinvestissent pas toujours pour structurer leur séquence ; les questions qui fondent les séances devraient apporter des éléments de réponse à une problématique générale. Elles correspondent souvent à un simple titre.
Les candidats tirent tout avantage à varier le type de séances présentées. La différence entre mémoire et histoire paraît claire pour la plupart d'entre eux, ainsi que la différence entre témoignage et document historique. En revanche, la distinction entre la nature des écrits (roman historique, témoignage, écrit pédagogique…) mérite d'être affirmée.
Parmi les objectifs assignés à l'enseignement de l'histoire, la formation à l'esprit critique semble la moins bien appréhendée. Si les candidats interrogés savent ce qu'elle revêt, ils ne citent pas toujours la source des documents qu'ils présentent. Pour approcher l'intelligence du temps historique, la structuration (diachronie, synchronie, simultanéité, succession…) invite à l'élaboration et à la lecture de frises. Les liens entre histoire et les autres domaines peuvent être une aide à la compréhension d'une époque (sciences, littérature, histoire des arts…).
Il est conseillé de ne pas verser dans l'abondance de documents. A contrario, certains dossiers n'offrent aucun visuel permettant au jury d'examiner les documents présentés aux élèves.
Les cartes heuristiques et les jeux de rôles sont moins fréquents que lors des sessions antérieures. Il convient d'interroger ces procédés : permettent-ils de faire la différence entre fiction et réalité, d'approcher la démarche de l'historien qui met à distance plutôt que d'entrer en empathie, d'aider à comprendre et à mémoriser ? …
L'usage des outils et des ressources numériques est plus souvent évoqué à présent.
L'histoire comme champ disciplinaire apportant une contribution aux domaines de formation du socle commun doit innerver la prestation du candidat. On peut regretter que les évaluations proposées portent essentiellement sur des connaissances.
Quelques candidats se montrent déstabilisés par des questions ouvertes, en lien avec le sujet ou liées à la culture générale ou professionnelle. Il est utile de se projeter sur l'ensemble des cycles et d'avoir une connaissance minimale de l'évolution d'une notion sur le parcours de l'élève et sur le développement de l'enfant.
Enfin, les candidats doivent veiller à :
- éviter les anachronismes, les propos manichéens ou les approximations historiques ;
- relativiser les témoignages qui introduisent de la subjectivité ;
- croiser les sources et les vérifier, au même titre que l'Éducation aux Médias et à l'Information le préconise ;
- distinguer l'enseignement de l'histoire des arts et l'enseignement de l'histoire ;
- considérer l'histoire, certes au service de la compréhension du présent et de l'engagement vers l'avenir, mais en premier lieu au service de l'éclairage du passé ;
- ne pas confondre ce qui est officiel avec ce qui est objectif ;
- se montrer capable de donner quelques définitions simples ;
- connaître les périodes historiques ;
- s'approprier les différents thèmes du programme et les ressources Eduscol qui s'y réfèrent : chaque fiche thématique propose en effet des éléments de définition, de contextualisation et des clés de lecture qui permettent de cibler les principaux enjeux didactiques et pédagogiques liés au traitement d'un thème avec les élèves du cycle de consolidation. Elles ont également pour objectif

la mise à disposition de quelques pistes pour la mise en œuvre des différentes questions du programme sur lesquelles les enseignants peuvent s'appuyer pour construire leurs progressions.

Géographie :

Les sujets proposés par les candidats couvrent différents thèmes du programme ainsi que différents niveaux. Ainsi, les candidats développent des séquences du micro-espace au macro-espace. Quelques dossiers ont abordé les représentations simples de l'espace familier. Les membres des commissions ont alors été particulièrement attentifs à la prise en compte de la structuration de l'espace chez l'enfant et à la présentation d'une progressivité adéquate. L'éducation au développement durable et l'impact de l'homme sur son environnement sont dans l'ensemble abordés avec une vision rationnelle. Dans le cadre de l'éducation au développement durable, les candidats sont invités à clarifier le positionnement de leur séquence entre sciences et géographie. Les enjeux de l'éducation au développement durable, la circulaire du 24 septembre 2020, le vadémécum de l'EDD ne sauraient être méconnus.
Au sein des dossiers, l'utilisation de photographies, de documents d'organisation de données est appréciée lorsqu'elle illustre convenablement le propos et que la lisibilité est suffisante.
De façon générale, les attendus des programmes doivent être connus (« faire raisonner l'élève en géographie »). Aussi, les membres des commissions valorisent le candidat lorsque cette connaissance s'étend aux autres thèmes du niveau visé mais aussi au reste du parcours scolaire de l'élève.
Les membres des commissions valorisent également la prestation du candidat lorsqu'un équilibre entre développement des démarches, construction d'outils et apport de connaissances est trouvé et mis en évidence dans la séquence d'enseignement, y compris au sein de l'évaluation. Cette dernière doit être réfléchie tant dans ses modalités de mise en œuvre que dans ses objectifs. La méthodologie ne doit pas en être absente : lecture de paysage, réalisation d'un croquis…

Histoire des arts :

Les fondements scientifiques traduisent une recherche effective qui laisse la place à la transposition didactique. Certaines œuvres et certaines problématiques abordées sont particulièrement complexes et conduisent à une transposition didactique inadaptée aux capacités des élèves du premier degré.
C'est pourquoi, le candidat doit réellement s'interroger sur le choix des références culturelles proposées dans le dossier, qui doivent être en rapport avec la sensibilité de ces jeunes enfants. Le jury rappelle que l'école a pour mission de construire une culture commune et que celle-ci se construit tout au long de la scolarité de l'élève.
Le jury valorise les propositions qui suscitent un véritable engagement des élèves dans des apprentissages objectivés.
La spécificité de l'histoire des arts n'est pas suffisamment identifiée : la mise en lien d'œuvres, de périodes, de mouvements artistiques, de ruptures et continuités, l'articulation entre l'approche sensible et l'approche réfléchie sont à expliciter.
Le jury a apprécié la présence d'outils du maître et de l'élève qui favorisent l'explicitation et la concrétisation de la séquence proposée.
La dimension évaluative, particulièrement complexe dans le domaine de l'histoire des arts, a souvent été évoquée mais mériterait d'être davantage approfondie et concrétisée.
Le jury apprécie les candidats qui savent inscrire leur séquence dans le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).
Le candidat doit argumenter ses choix didactiques et pédagogiques en s'autorisant à revenir sur la pertinence de sa séquence.
En histoire des arts, où la dimension sensible est particulièrement affirmée, il convient de veiller à définir des objectifs d'apprentissage bien ciblés qui dépassent la seule mise en activité des élèves.

Cette définition des objectifs aidera les candidats à proposer une évaluation pertinente et cohérente avec les attendus de cet enseignement. Si les traces écrites, inhérentes à l'histoire des arts, montrent souvent une juxtaposition d'œuvres avec leur fiche d'identité, elles doivent pouvoir matérialiser le cheminement de l'élève dans le cadre du PEAC.
Le candidat veillera à se projeter dans des lieux d'exercice professionnel ne proposant pas toujours une offre artistique et culturelle facilitant l'accès direct aux œuvres.

Arts visuels :

Dans la partie « scientifique » du dossier, l'approfondissement du domaine plastique ou visuel ne suffit pas. La « didactique » de l'enseignement des arts plastiques et du visuel peut aussi être développée. Les lectures dans ce domaine ont leur place dans la bibliographie. Ces deux sous-parties doivent pouvoir être développées de façon un peu plus approfondie lors de l'entretien.
Le candidat doit être vigilant à la nature de la séquence présentée et s'assurer qu'elle s'inscrit pleinement dans le domaine. Par exemple, lors d'un projet théâtral, la fabrication d'un décor ou de masques, ne relèvent des arts visuels que si des objectifs et des apprentissages dans ce domaine sont explicitement visés, construits et évalués.
Les œuvres sur lesquelles s'appuie la séance sont souvent pertinentes, mais dans beaucoup de dossiers elles s'inscrivent dans une démarche « à la manière de… ». L'expression et la création sont affirmées comme postulat. Pour autant, elles n'ont souvent que peu, voire pas, de place dans la séquence proposée.
On passe très rapidement de l'expérimentation à une réalisation plus guidée qui s'apparente plus à une activité manuelle, en maternelle en particulier. De manière générale, les séquences présentées laissent peu de place à la problématisation, à l'expérimentation et aux choix nécessaires à l'expression et à la création.
Le candidat doit pouvoir développer et mettre en avant l'aspect culturel, l'approche sensible et la pratique artistique, en évitant de donner une place prépondérante à la technique.
En résumé, il faut veiller à expliciter clairement l'enjeu artistique de la séquence proposée et développer réellement la créativité des élèves au travers des situations auxquelles ils sont confrontés.

Éducation musicale :

L'entretien prend appui sur l'exposé du dossier. C'est pourquoi le jury recommande que le candidat soit au clair avec les notions qu'il énonce en éducation musicale, telles que :
- les contenus des programmes, du PEAC, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'arrière-plan didactique qui l'accompagne ;
- le développement psychomoteur, psychologique de l'enfant et physiologique, de la voix en particulier pour les enfants de 3 à 6 ans ainsi que les pédagogies adaptées à ce développement ;
- les références aux compétences spécifiques de l'école maternelle ;
- le travail en équipe et l'évaluation ;
- la situation de l'écoute des œuvres eu égard à la laïcité ;
- les enjeux qui accompagnent la démarche de création.

Les candidats qui ont effectué les meilleures prestations se situent dans le cadre des recommandations suivantes :
- les différents textes officiels sont connus et cités ;
- le candidat est en capacité de différencier « éducation musicale à l'école » et « musique en dehors de l'école ». Il mesure leurs enjeux respectifs ;
- le rapport de l'école à la culture, tant d'un point de vue sociétal que d'un point de vue scolaire, est abordé avec des éléments en phase avec les recommandations des programmes ;
- les notions de « projets » et de « parcours », sous diverses assertions, sont maîtrisées.

- les places et rôles des conseils de maîtres de cycles, du conseil école-collège, du projet d'école, des progressions, sont maîtrisés ;
- la polyvalence des enseignants et les liens interdisciplinaires, les capacités à se projeter sur n'importe quelle discipline de l'école sont construits ;
- par-delà la discipline, le lien avec les valeurs de l'École et les valeurs de la République est réfléchi.

Les enjeux fondamentaux de l'éducation musicale (expression, sensibilité) doivent être compris.

Enseignement moral et civique :

Les thèmes abordés correspondent à ceux des programmes pour cet enseignement dont l'horaire spécifique est d'une heure hebdomadaire dont 30 minutes réservées au débat.
L'implication personnelle du candidat est variable selon le thème choisi.
Si les objectifs d'apprentissage sont pour la majorité bien identifiés, certaines démarches pédagogiques semblent éloignées des conditions réelles de classe.
Les fondements scientifiques s'enracinent régulièrement dans des origines sociologiques, politiques ou philosophiques qui témoignent de la culture du candidat ou, à tout le moins, de sa capacité à poser le paradigme de son travail.
Les dossiers qui s'appuient sur une expérience réelle valorisent le candidat.
Les documents produits en annexe, souvent des supports d'activités destinées à l'élève, ne sont utiles que s'ils sont réellement évoqués lors de la présentation.
Les thèmes abordés tiennent compte, en bonne partie, du calendrier des priorités institutionnelles.
La problématisation de l'exposé reste rare, elle est pourtant particulièrement appréciée des membres du jury.
Les enjeux et l'importance de cet enseignement sont majoritairement bien perçus, bien que la distinction Education/Enseignement reste parfois à clarifier.
Certains candidats ont beaucoup travaillé leur dossier mais maîtrisent peu les autres volets de l'enseignement. Leur engagement dans une cause prévaut alors sur de réels objectifs d'apprentissage, d'appropriation pour l'élève en tant que citoyen en construction.
La distinction n'est pas toujours faite entre des formes de travail fortement mises en avant (par exemple le débat à visée philosophique ou le conseil d'élèves) et les contenus d'apprentissage.
La question des valeurs reste prégnante et la thématique des émotions n'est pas toujours abordée de manière pertinente.
Si la dimension pluridisciplinaire et la polyvalence du maître sont évoquées dans le dossier, elles restent faiblement mises en valeur lors de l'entretien. L'évaluation de connaissances prédomine et la dimension temporelle pour construire des compétences est insuffisamment perçue.
Le caractère transversal de l'enseignement moral et civique est à bien affirmer.
Les programmes et ressources institutionnelles sont connus.
Les concepts et les valeurs que l'on cherche à développer chez les élèves doivent être maîtrisés à un degré supérieur par les candidats.
Si les thèmes abordés correspondent à ceux des programmes, l'implication personnelle du candidat est diversement appréciable selon le thème choisi. Les séances sont majoritairement présentées sous la forme de fiches et s'inscrivent bien dans une séquence.
La présentation de courtes bibliographies et sitographies est un point important qui permet souvent d'orienter l'entretien. Les ressources institutionnelles y ont toute leur place.
Il est surprenant de constater que des éléments de base comme les horaires du domaine d'enseignement ne sont pas toujours connus. À ce titre, la place importante occupée par le débat incite la commission à en investiguer les différentes formes. Cette dernière est sensible à ce que le candidat puisse exposer les grands enjeux de société que représente l'enseignement moral et civique ainsi que la dimension de coéducation.

Si les programmes sont plutôt bien convoqués, on attend du candidat qu'il puisse aborder les développements transdisciplinaires de l'enseignement moral et civique en particulier pour la mise en œuvre du parcours citoyen. La prise en compte des ressources institutionnelles (fiches *Eduscol*, réserve citoyenne) est également appréciée quand elle dépasse la simple mention.
Les programmes d'enseignement moral et civique débutent au cycle 2 : pour autant, certains candidats établissent d'intéressants transferts au cycle 1 en abordant, par exemple, la question de l'empathie, du respect de la règle ou encore du travail coopératif.
En matière de prolongement, le lien avec la thématique de l'amélioration du climat scolaire est parfois habilement réalisé.
L'appropriation des valeurs de la République reste un élément fondamental de cette partie de l'épreuve.

Langues vivantes :

Ce huitième domaine constituait une nouveauté de la session 2021 du CRPE.
Les sujets choisis ont porté majoritairement sur le cycle 2, avec une place prépondérante accordée à l'acquisition du lexique.
La plupart des candidats ont conscience de l'importance de la phonologie dans l'enseignement des langues vivantes, connaissent la plate-forme *E-twinning* et le programme Erasmus+. Ils ont de bonnes connaissances de la culture en référence avec la langue choisie. La place des aspects culturels dans l'enseignement des langues vivantes étrangères (LVE) est bien perçue.
La majorité des candidats possède un niveau de langue qui correspond aux attentes du niveau B2, au-delà pour certains.
Les spécificités de l'école maternelle, de l'éveil linguistique et de la circulaire du 28 mai 2019, ne sont pas toujours connues. L'approche plurilingue est rare et il faut veiller à ce que la séquence proposée soit compatible avec la démarche actionnelle préconisée.
Celle-ci doit être bien appréhendée. En ce sens, les guides d'apprentissage des langues, le CECRL, les ressources *Eduscol* ne peuvent être ignorés.
Enfin, une réflexion sur l'activité de l'élève, son enrôlement dans l'activité et l'évaluation relative à sa capacité à réaliser une tâche ou à utiliser des éléments linguistiques dans un contexte sont des spécificités du domaine d'enseignement pour lesquelles le candidat doit démontrer des connaissances et des savoir-faire.

ORAL D'ADMISSION 2 - CRPE 2021 : ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER

1 – La première partie de cette épreuve « permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'**éducation physique et sportive** ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire ».

Cette partie de l'épreuve concerne l'ensemble des candidats. C'est une **situation de communication.** La durée est de 30 minutes, l'exposé de 10 minutes est suivi d'un temps de questionnement qui ne peut excéder 20 minutes.

Exposé :
Les exposés des candidats sont généralement structurés avec une bonne appropriation des connaissances générales liées à l'EPS mais **l'analyse** de la question est trop souvent superficielle. Le temps est dans la grande majorité bien maîtrisé.
Les candidats se sont appuyés sur les programmes et les champs d'apprentissage. Le croisement entre les enseignements et les parcours éducatifs ont souvent été évoqués, mais cela reste parfois trop convenu et artificiel.
La présentation des situations d'apprentissage est souvent descriptive et les organisations pédagogiques rarement questionnées. Il est parfois constaté un décalage entre des connaissances didactiques et des propositions de dispositifs pédagogiques inadéquates.
Les examinateurs ont regretté que les candidats ne s'interrogent pas sur les démarches d'apprentissage mises en place : résolution de problème, imitation, mise en situation. Très souvent, la question des apprentissages moteurs est minorée et les difficultés rencontrées par les élèves ne sont pas anticipées. Un certain nombre de candidats consacrent trop de temps à contextualiser le sujet au détriment de la situation d'apprentissage proposée.

Les meilleurs candidats identifient des éléments pertinents de la situation ou de la progression proposée. Ils n'ont pas de difficultés à expliquer les concepts cités dans leur exposé. Ils précisent et illustrent leur propos. Ils adaptent les contenus d'enseignement au public ciblé dans l'énoncé. L'évocation d'outils pédagogiques concrets et d'un matériel adapté, valorisent les propositions. Ils savent construire, voire reconstruire une réponse didactique pertinente et réalisable en classe.
Leur propos est nuancé et relativisé. Ils prennent en compte notamment les caractéristiques des élèves, les programmes et le socle commun, dont ils maîtrisent les contenus, et donnent quelques références théoriques pertinentes.
Ils assurent une très bonne gestion de leur temps et font preuve d'une expression claire et structurée.

Les meilleurs exposés sont structurés (introduction, annonce du plan, conclusion), dynamiques et réalistes. La question posée est problématisée, mais le développement veille à répondre à la question posée sans détour ni hors sujet. La situation (ou la progression) est placée dans un contexte plus général. Les outils d'évaluation diagnostique ou formative sont précis. Les organisations pédagogiques sont réalistes et associent les élèves dans des rôles fonctionnels et participatifs. L'analyse didactique s'appuie sur le problème fondamental posé par cette activité et l'utilité de son enseignement. Les informations qui permettent aux élèves de réussir sont clairement énoncées. Des éléments de différenciation sont présents. La terminologie spécifique à l'EPS et les fondamentaux de l'activité sont maîtrisés. Une situation adaptée à l'âge des élèves permet de dépasser le « convenu » et les généralités de l'EPS pour aborder les véritables enjeux de l'activité support.

Lors de l'entretien, ces meilleurs candidats sont capables de réajuster leurs propositions initiales soit pour les modifier en profondeur, soit pour les rendre plus efficaces et en relation avec l'âge des élèves.

Questionnement :

Cette partie permet de dépasser le « formatage » parfois scolaire de l'exposé : il s'agit de faire préciser aux candidats certains points abordés (et notamment les concepts), de revenir sur la faisabilité des situations d'apprentissage annoncées, de préciser la place et le rôle de l'enseignant (gestion du groupe, structuration du savoir), d'améliorer les propositions formulées voire de les reconstruire. Cette compétence nécessite une posture d'écoute. Cela se concrétise notamment par un investissement réfléchi de l'ensemble des champs sur lesquels porte l'enseignement de l'EPS.

Les bons candidats

- Développent une problématique en accord avec la réalité du terrain ;
- Font preuve d'esprit d'analyse et de synthèse, de prise de distance afin de mettre en évidence les aspects fondamentaux de leur démonstration ;
- Montrent des connaissances, en particulier lorsqu'elles sont utiles à la démonstration engagée : connaissances relatives à l'EPS à l'école (contenus, programmes, organisation, cycles…), au champ d'apprentissage retenu et au développement de l'enfant ;
- Proposent un schéma pertinent comme support d'explication ;
- Effectuent des choix pertinents en lien avec leur problématique afin d'éviter l'énumération de contenus sans distinction véritable ;
- Argumentent et justifient leurs choix ;
- Ne se limitent pas à la recherche de la bonne réponse que le jury attendrait mais cheminent, s'autorisent à émettre des hypothèses et prennent le temps de la réflexion ;
- Développent plus précisément les aspects spécifiques (activité) et disciplinaires (EPS) et ne se contentent pas d'énoncer quelques vérités générales ;
- Se positionnent clairement sur le rôle de l'enseignant qui ne peut être limité à la mise en place de situations pédagogiques. La volonté très louable de responsabiliser les élèves et de développer leur autonomie ne peut justifier une « absence » de l'enseignant dans les différentes étapes de l'apprentissage. Le maître doit effectivement enseigner ;
- Sont en capacité de transférer les connaissances annoncées dans l'exposé (enjeux de l'APSA, habiletés motrices développées…). Il est important de savoir dépasser les connaissances empiriques par une mise en relation du vécu avec la connaissance des textes, des élèves et des activités support ;
- Évaluent les effets de leur action professionnelle, en faisant des liens, en prenant un recul critique (à la fois sur les pratiques observées et les propositions exposées) ;
- Affirment leur conviction et s'engagent.

Il est conseillé au candidat :

- d'analyser le sujet et de dégager une problématique simple. Les exemples et les idées développées permettent d'identifier un positionnement personnel du candidat ;
- de montrer des qualités d'expression et de communication : nuancer le propos, éviter un ton monocorde, donner du rythme à son exposé sans précipitation et sans exagération, être attentif aux questions posées ;
- de savoir décliner les enjeux de santé, culturels ou sociaux ;
- de consacrer un temps suffisant à la situation d'apprentissage et à sa mise en œuvre concrète au sein d'un groupe classe ;

- d'éviter une présentation trop détaillée de situations ou de tâches ;
- de centrer son propos sur la logique qui préside à la construction de la progression présentée, sur la pertinence des choix dans la situation retenue ;
- de conclure en prenant de la distance, en proposant des axes de réflexion et en gérant le temps ;
- de maîtriser la terminologie et les concepts employés, de préciser les notions utilisées ;
- de prendre appui sur :

1. Les textes qui régissent l'enseignement de l'EPS à l'école primaire et qui définissent les compétences des programmes et celles du socle commun, les connaissances et les méthodes, la mise en œuvre dans le cadre d'un projet d'EPS et les données relatives à l'évaluation ;
2. La contribution de l'EPS aux différents parcours de l'élève ;
3. Les connaissances relatives au développement de l'enfant, les principales caractéristiques de son fonctionnement et la progressivité des apprentissages sur les 4 APSA retenues ;
4. Les différentes modalités et contenus d'enseignement qui permettent de lier l'EPS aux autres disciplines scolaires dans le cadre de la polyvalence ;
5. Les différentes méthodes pour construire et réguler l'enseignement en fonction des contextes d'apprentissage.

Il est attendu du candidat qu'il identifie clairement les difficultés de l'élève. Les situations ou progressions présentées doivent faire preuve d'un certain réalisme et être adaptées à l'âge des élèves : éviter la situation unique et les contenus systématiques (échauffement traditionnel, situation de référence, organisation par binômes avec un élève qui pratique et un autre qui observe) à décliner sur les trois cycles et quelle que soit l'APSA.
Le croisement entre les enseignements ne doit pas rester formel mais donner lieu à des illustrations de mise en œuvre pertinente. Le jeu est rarement présenté comme une réelle situation d'apprentissage (mais plutôt une mise en train ou un réinvestissement), notamment pour les problématiques de coopération.
Les réponses apportées doivent montrer que les candidats sont prêts à endosser des responsabilités qui les attendent dès le début de la prochaine année scolaire : gestion de classe, dialogue avec les parents, travail d'équipe…
Le candidat doit être capable de s'appuyer sur les compétences attendues des professeurs des écoles.
Les candidats à l'écoute des questions, qui ne cherchent pas la réponse attendue mais qui au contraire développent et font évoluer leur propos, le mettent en perspective, valorisent leur prestation.
Pour cette session 2021, les commissions ont regretté un manque de curiosité de la part des candidats sur certains dispositifs d'actualité (SRAV, Génération 2024, 30 minutes d'APQ).

En conclusion, il est demandé aux candidats d'identifier les finalités de l'EPS en lien avec les différents domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, tout en s'appuyant sur les fondamentaux maîtrisés de l'activité et la mise en œuvre concrète et approfondie d'une démarche d'apprentissage adaptée à l'âge des élèves.

2 – La deuxième partie de l'épreuve orale « *consiste en un exposé du candidat à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur* ***une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire*».**

Il s'agit d'une **situation de communication basée sur la connaissance du système éducatif, sur la capacité d'analyse et sur la réflexion des candidats.** La durée est de 45 minutes, l'exposé de 15 minutes est suivi d'un temps de questionnement qui ne peut excéder 30 minutes.

Exposé :

Les candidats développent généralement un exposé cohérent en intégrant les questions posées dans le sujet. Les dossiers proposés présentent un ensemble d'informations et de pistes de réflexion qu'il convient d'analyser sans s'y limiter : les candidats performants dans cet exposé sont ceux qui exploitent l'ensemble des documents et des questions tout en apportant des connaissances supplémentaires. L'enjeu est de démontrer l'aptitude à un questionnement et à une réflexion documentée.

Le temps de préparation long (3 heures pour les deux parties de l'épreuve orale) doit être mis à profit pour structurer la prise de parole et pour anticiper des points d'appui destinés à nourrir l'entretien. Les candidats démontrent généralement qu'ils ont compris cette exigence même si certains rédigent un écrit formalisé dont ils font la lecture ce qui ne correspond pas à l'attendu d'un exposé.

Les examinateurs ont souvent regretté que les candidats mobilisent peu leur culture générale et n'explicitent pas beaucoup les repères théoriques qu'ils doivent avoir acquis à ce niveau de formation. Convoquer explicitement – et à bon escient – des références culturelles, philosophiques, didactiques et pédagogiques reconnues permettrait aux candidats de faire état de leurs connaissances et de leur aptitude à replacer la thématique du dossier dans un cadre réflexif qu'ils maîtrisent.

Certains candidats formulent une véritable problématique et engagent une analyse réfléchie. Cependant d'autres en restent parfois à une simple explication des textes voire à une reformulation linéaire des idées majeures. L'introduction est parfois limitée à la présentation des textes mais l'annonce d'un plan (basé sur les questions posées par le sujet) est généralement faite. Il convient alors de respecter le plan annoncé en ne se limitant pas à l'examen successif des documents. Les exposés s'achevant par une conclusion synthétique sont peu fréquents et on peut le regretter. Même si cela implique une gestion du temps plus importante, une conclusion organisée au terme d'un exposé structuré est vivement recommandée ; elle permet véritablement d'évaluer le niveau de réflexion du candidat.

La prise en compte des différents statuts et des différentes origines des textes n'est pas toujours suffisante dans les exposés présentés : les sujets proposent en effet, pour la plupart, un texte réglementaire et des textes issus de la recherche et / ou des articles contribuant à la réflexion et aux débats concernant l'école, parfois des comptes-rendus d'expériences ou d'actions conduites dans les écoles. Le statut des documents et leur « valeur » pour l'exposé (circulaire, rapport, article polémique, réflexion pédagogique…) doivent être explicités et mis en perspective avec la connaissance de l'école dont les candidats disposent. Il est donc nécessaire d'analyser l'ensemble en considérant le point de vue de chaque auteur et sa place dans le système éducatif ou dans la société. Cela nécessite bien entendu une préparation de longue haleine et un intérêt développé pour toutes les questions d'éducation. La consultation régulière de publications d'origines diverses traitant de ces questions constitue une préparation indispensable. Dans cet exercice, les candidats ne doivent pas oublier qu'ils se destinent à un emploi de fonctionnaire de catégorie A dont la capacité de réflexion doit s'inscrire dans la loyauté à l'institution publique.

Pour cette session 2021, les commissions ont constaté une aisance assez satisfaisante dans la prise de parole et un niveau de langue correct qui se dégrade parfois au fil de l'épreuve. L'épreuve implique évidemment qu'un entraînement à la prise de parole à partir de notes organisées ait été conduit régulièrement. Même si ces cas sont assez peu fréquents, certains candidats qui semblent, par ailleurs, disposer d'un bon niveau de connaissance et d'analyse, s'expriment dans un registre

de langue familier et ne semblent pas disposer d'une maîtrise suffisante de la syntaxe. Les prestations de ces candidats sont alors tout à fait dévalorisées.

Il convient de rappeler la définition de l'épreuve et ce que l'on attend exactement d'un exposé à ce niveau de formation : « ***L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.*** **»** Il est nécessaire de ne pas se limiter à un résumé ou une paraphrase des textes mais de livrer une véritable analyse et de montrer sa connaissance du système éducatif en s'appuyant sur des exemples.

On apprécie donc que les candidats s'appuient sur leur éventuelle expérience même restreinte (stages, pratique accompagnée…) pour se projeter en situation et ainsi témoigner d'interrogations sur leur futur métier. Cependant cette expérience peut être difficile à acquérir et certains candidats ont eu peu d'occasions d'aller réellement dans les classes : rappelons que les ressources numériques disponibles sont très nombreuses et facilement accessibles ; elles peuvent compléter les observations réalisées in vivo.
Par ailleurs, si les observations en classe, les suppléances effectuées, les documents numériques consultés peuvent fournir des appuis et des illustrations, il faut veiller à les diversifier et les questionner : ces « exemples » ne sont pas systématiquement représentatifs de la réalité de l'école.

Concernant les compétences en cours d'acquisition d'un professeur des écoles, les candidats doivent être en mesure de mettre en avant ce qui dans leurs connaissances, leurs expériences et dans la réflexion qu'ils ont engagée, les a préparés aux différents points du référentiel de 2013. Les candidats performants connaissent le référentiel en vigueur qui décrit les compétences attendues et qui servira de base à leur future titularisation. Les examinateurs peuvent alors apprécier les liens qui sont effectués par les candidats entre la thématique abordée et les éléments constituant le référentiel – métier.

Entretien :

Il est recommandé aux candidats de se référer aux termes mêmes de la définition de l'épreuve : « ***L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.*** »

Le dialogue avec le jury dépend évidemment du niveau de connaissance et de préparation des candidats ; les constats sont plutôt favorables concernant les échanges même si l'aisance orale, la qualité de la langue utilisée, la capacité à mobiliser des connaissances font l'objet de constats nuancés et peuvent se dégrader au cours de l'entretien.

Les candidats doivent donc montrer que la prise en compte des acquis et des besoins des élèves constitue pour eux une priorité et qu'ils maîtrisent les programmes et le cadre du socle commun. Il est également indispensable, comme pour l'exposé, que le référentiel métier des professeurs des écoles leur soit familier.

Il est, par ailleurs, recommandé aux candidats de se préparer en intégrant le fait qu'il ne s'agit pas seulement d'un test de connaissances : les candidats doivent être capables de mettre en lien les questions, leurs connaissances et leurs expériences pour faire avancer leur réflexion au cours de

l'entretien. C'est dans ce cadre qu'ils pourront mobiliser les compétences du référentiel qu'ils ont commencé à s'approprier, les références issues des recherches et des réflexions qu'ils ont engagées, les exemples de situations d'enseignement qu'ils ont retenus.

Les questions posées sont, comme il se doit, complexes, nuancées et « ouvertes ». Elles n'appellent généralement pas une seule « bonne » réponse. Les membres des commissions de jury attendent que le candidat saisisse d'abord la complexité de la question pour en développer les enjeux et montrer sa capacité à apporter des réponses et à analyser une situation à partir des connaissances dont il dispose.
Sur ce point, la préparation à l'entretien peut intégrer des occasions fréquentes de formuler, sans préparation particulière, une réponse structurée, de plusieurs minutes, à une question complexe concernant l'école. Ceci permettrait d'éviter à certains candidats de se trouver totalement désemparés et de seulement demander que la question soit répétée.

Il n'est pas inutile de rappeler la nécessité de s'entraîner également à « tenir » la durée de l'entretien : 30 minutes de questionnement constituent une réelle difficulté pour certains candidats qui sont plus confus dans la dernière partie de l'entretien.

Les commissions ont largement signalé la méconnaissance des instructions sur les priorités actuelles et des guides publiés par le ministère (dont seule la couleur est retenue). L'actualité officielle du ministère de l'éducation nationale doit être connue même si elle est récente. Il est conseillé de consulter régulièrement les sites *education.gouv.fr* et *Eduscol.education.fr* à cette fin. On peut noter que le site E*duscol* est souvent cité (sans plus de précisions) mais très rarement *education.gouv* qui devrait constituer un point de repère pour les futurs professeurs.

Les candidats doivent également se préparer à des questions qui élargissent le propos au-delà de la thématique initiale. Ils doivent alors bien distinguer leurs convictions personnelles, les hypothèses réflexives nécessaires à la recherche, les tendances d'opinion qui traversent la société et la posture à adopter en tant que futur fonctionnaire - professionnel de l'éducation.

Les valeurs qui portent le métier d'enseignant, les principes de l'école et les valeurs de la République sont abordés de manière assez satisfaisante par une majorité de candidats. Ils disposent souvent de références culturelles et réglementaires exactes dans ce domaine et certains candidats font état d'un véritable engagement éthique et citoyen dans l'appropriation de leur futur métier.

Les questionnements à propos de la laïcité ont permis de constater une connaissance parfois partielle des textes (notamment l'article L141-5-1 du code de l'éducation, créé par la Loi n°2004-228 du 15 mars 2004 - art. 1 JORF 17 mars 2004 en vigueur le 1er septembre 2004) concernant l'interdiction dans les écoles, les collèges et les lycées publics, du port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse. Des confusions subsistent encore entre ce qui est demandé aux élèves, aux parents des élèves et ce qu'exige la neutralité des professeurs eux-mêmes.

Le niveau de réflexion sur les valeurs dépend très largement de la culture générale dont les candidats disposent et des bases de culture professionnelle qu'ils ont commencé à poser. On peut reprendre, pour l'entretien, ce qui est indiqué précédemment à propos de l'exposé : les examinateurs ont souvent regretté que les candidats mobilisent peu leur culture générale et n'explicitent pas beaucoup les repères théoriques qu'ils doivent avoir acquis à ce niveau de formation. Convoquer explicitement – et à bon escient – des références culturelles, philosophiques, didactiques reconnues permettrait aux candidats de faire état de leurs connaissances et de leur aptitude à replacer la thématique dans un cadre réflexif qu'ils maîtrisent.

En conclusion, il n'est pas demandé aux candidats de disposer d'une connaissance exhaustive de tous les sujets ni d'une expérience importante, il est cependant nécessaire qu'ils soient en mesure de faire état clairement d'une maîtrise suffisante des sujets concernant leur futur métier.
Les membres des commissions de jury s'attachent à identifier dans les prestations des candidats les éléments qui leur permettront, une fois reçus, d'engager efficacement une année de stage destinée à leur professionnalisation. Tout en poursuivant leur formation, ils seront amenés, s'ils sont lauréats, à échanger avec leurs collègues et à s'adresser à différents interlocuteurs dans le cadre de l'école. Ils seront, surtout, en situation d'exercice professionnel réel dès la rentrée, responsables des élèves qui leur seront confiés et de leurs apprentissages.

La présidente du jury
Catherine CÔME

